

COMMUNE DE BRUGES-CAPBIS-MIFAGET

Réunion du conseil municipal du 12 mai 2017

Présents : MM. François Lescloupé, Philippe Caussé, Christian Habarnau-Milhé, Jean-Bernard Peyhorgue, Michel Toulet-Blanquet, Laurent Aubuchou, Frédéric Pouyoune, Mmes Candice Dupleix, Annie Latapie, Marie-Claude Aubuchou et Marie-Pierre Vitiello (arrivée après vote).

Absents ou excusés : Mmes Sophie Cheam, Sophie Escudé-Quillet MM. Michel Ithurbide et Jean-Pierre Hourcq.

Procurations : M. ITHURBIDE à M. TOULET-BLANQUET, Mme S. ESCUDE-QUILLET à F.LESCLOUPE, S.CHEAM à JB PEYHORGUE.

Secrétaire de séance : Marie-Claude AUBUCHOU

La séance est ouverte à 19 heures.

1/ Indemnités de fonction des élus

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'indemnité des Maires délégués avait été fixée automatiquement au taux plein sans dérogation possible (17% de la valeur de l'indice réglementaire). La maire-déléguée de Mifaget avait alors décidé de faire un don partiel de son indemnité.

La loi du 8 novembre 2016 a autorisé les Maires et Maires délégués de communes de moins de 1000 habitants à bénéficier d'une indemnité inférieure au taux plafond.

Le décret du 26 janvier 2017 est venu confirmer cette modification.

La Maire déléguée de Mifaget a alors demandé au conseil municipal de réduire son montant d'indemnité au taux de 5% à compter du 1^{er} mai 2017. Elle considère en effet que ses attributions, moins lourdes que celles des adjoints municipaux, ne l'autorisent pas à bénéficier d'une indemnité supérieure.

Le Maire délégué de Capbis a fait savoir par courrier qu'il souhaite conserver son indemnité maximale afin de la consacrer à l'amélioration des équipements de Capbis.

A ce jour, les indemnités mensuelles nettes sont les suivantes :

- Maire : 1018,31€
- Maire délégué Capbis : 580,37€
- Maire délégué Mifaget : 170,69€
- 1^{er} Adjoint : 307.26€
- 2^{ème} Adjoint : 238.98€

Délibération adoptée par 10 voix pour, 3 abstentions.

2/Création d'un emploi administratif à temps non complet

La municipalité a lancé un appel à candidatures pour un emploi d'agent administratif de mairie sur 15h hebdomadaires à compter du 15 juin 2017. Les inscriptions seront clôturées le 15 mai.

Les lettres et CV seront analysés en collaboration avec la Maison des Communes ; les entretiens seront ensuite organisés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

-l'appartement communal au-dessus de la mairie de Mifaget est loué.

-Livraison du nouveau tracteur-tondeuse

-le site Internet de la commune, qui ne peut être maintenu dans sa forme actuelle, fera l'objet d'une reconstruction.

-une vente de bois de 900m3 est annoncée par l'ONF.

-travaux du SEAPAN (réfection canalisations eau) : ils vont concerner finalement une partie de la place et non la route de Lys qui vient d'être goudronnée.

-travaux de réfection mairie de Mifaget, devis en cours à la suite de dégradations, cloisons et peintures

-programme voirie en cours (routes d'Arthez-d'Asson)

-des panneaux « arrêts de bus » scolaires ont été installés par le département.

La séance est levée à 20h.